

Ecrit par le 4 avril 2025

Sault : la Fête de la lavande de retour après 2 ans d'interruption



Le lundi 15 août prochain, la commune de Sault accueillera la 35ème édition de la Fête de la lavande. Après deux ans sans avoir pu fêter l'or bleu provençal à cause de la pandémie, l'événement tant attendu fait son grand retour.

Organisée tous les 15 août, sauf les deux derniers, par l'association Lavandes en Fête, la célébration aura lieu à l'hippodrome du Deffends à Sault mais aussi dans le village. L'accès à l'hippodrome s'effectue à pied ou grâce aux navettes gratuites partant du village.

Située au pied du Géant de Provence, la commune de Sault est l'un des centres névralgiques de la production de lavande. Le siège de l'Association des producteurs d'huile essentielle de lavande AOC de Haute Provence se trouve également au sein du village.

Le programme

Dès 9h30, le village prendra vie avec un défilé de tracteurs anciens tirant des chars décorés grâce aux ['Vieilles Soupapes Du Ventoux'](#). Les visiteurs pourront également assister à une procession avec les [Tambourinaires du Comtat](#). Celle-ci sera suivie d'une messe de l'Assomption à 10h à l'église Notre Dame

Ecrit par le 4 avril 2025

de la Tour.

À l'hippodrome du Deffends, les festivités débuteront à 10h avec le championnat de France de coupe de lavande à la faucille et un concours amateurs de coupe à la faucille dans l'enceinte de l'hippodrome qui possède un champ de lavande à l'intérieur de la piste. Les inscriptions à ces deux compétitions se feront le matin même sur place à 9h30. À 10h30, les visiteurs assisteront à des défilés des groupes folkloriques provençaux, des attelages, de vélos et de tracteurs anciens. À 11h30, le syndicat des apiculteurs et Manu Bonnet présenteront une animation avec une ruche vivante. La remise des prix des deux compétitions aura lieu à 12h.

Le midi, il sera possible de profiter d'un grand repas champêtre à l'ombre des chênes. Il est conseillé de réserver son repas à l'avance par téléphone au 04 90 64 01 21 ou directement à l'office de tourisme de Sault. Une vente de ticket se fera également sur place le jour même. Le repas est au prix de 22€. Il y aura également une buvette et restauration rapide sur place.

L'après-midi, il y aura simultanément une deuxième animation avec la ruche vivante à 14h et une démonstration de dressage de chevaux avec les Gardians & Arlésiennes de Roussillon. À 14h30, il y aura de nouveau des défilés des attelages et des groupes folkloriques. Le syndicat des apiculteurs et Manu Bonnet présenteront une troisième fois la ruche vivante à 16h45. Enfin, les festivités concluront avec un spectacle de musiques celtes jouées par le groupe [Le Condor](#) à 17h.

Toute la journée, les visiteurs pourront également découvrir les produits du terroir avec un marché des producteurs. Ils pourront aussi profiter d'une exposition de peintures, découvrir le 'coin des artisans' ainsi que la mini ferme pédagogique et ludique où les enfants pourront faire une promenade en poneys grâce aux écuries de Bacchus de Reilhanette. Une grande tombola dont le prix du ticket s'élève à 5€ sera organisée au profit des enfants de l'école élémentaire de Sault avec comme 1er prix le tableau original représenté sur l'affiche de la 35ème édition de la fête, réalisé par l'artiste Dragan Dragic et évalué à 3600€.

Ecrit par le 4 avril 2025



V.A.

Le Thor : une première édition réussie pour Lavandissima

Ecrit par le 4 avril 2025



Il y a quelques jours, une nouvelle fête de la lavande est née au Thor : Lavandissima. Imaginé l'année dernière afin d'inaugurer le centre-ville qui s'est refait une beauté, cet événement a obtenu un franc succès.

Entre les champs de lavande et de lavandin qui entourent la commune, les diverses animations qui ont rythmé la journée, les expositions et le marché de producteurs et apiculteurs, Lavandissima a réuni près de 1500 visiteurs.

L'événement a débuté avec des balades en calèches au sein des champs violets. 150 personnes ont pu participer à cette animation et s'imprégner de l'odeur si emblématique de la Provence. Les onze lavandiculteurs [Senteurs des Sorgues](#) étaient présents pour assurer toute la journée des visites thématiques et des démonstrations de récolte. Les Vauclusiens et les touristes ont pu apprendre les secrets de l'or bleu de Provence, de la naissance du plant à l'essence de lavande, des techniques modernes de récolte à celle de distillation.

La lavande, mais pas que...

Pas de lavande sans abeilles, et celles-ci n'étaient pas mises de côté durant cet événement avec la présence du [Syndicat des apiculteurs de Vaucluse](#). Les visiteurs ont pu découvrir la filière apicole grâce à des stands de vente, des expositions thématiques, des dégustations, des démonstrations d'extraction de miel et une jolie ruche vivante interactive 'Educabeez'. D'autres produits du terroir ont également été

Ecrit par le 4 avril 2025

mis en avant grâce à la présence des producteurs des Sorgues qui ont proposé fruits et légumes, viandes, volailles et oeufs, ou encore fromages et plantes.

L'événement s'est entièrement déroulé dans une ambiance festive, avec 'Le Thor en scène', des saynètes humoristiques de la [Base Art Compagnie](#). Les vingt musiciens et danseurs du groupe folklorique [Lei bouscarlo de Marsiho](#) ont fait (re)découvrir les traditions provençales au public. L'artiste [Ricoune](#), quant à lui, a revisité avec ses artistes l'univers de Marcel Pagnol avec la comédie musicale 'Autour de Marcel'. Trois groupes de musiques ont également déambulé dans le centre-ville thorois afin de participer au renouveau du cœur de ville.



DR

Prêts pour Lavandissima 2023

À peine terminée, la fête Lavandissima voit déjà sa seconde édition se mettre en place. Face à l'engouement et au succès de la première édition, Lavandissima sera de retour en 2023 et la date a déjà été fixée : le 13 juillet 2023 !

V.A.

Chronique : La lavande est-elle finalement dangereuse ?



Ce n'est pas la lavande qui est dangereuse, mais c'est l'Europe ! C'est par cette phrase que pourrait se conclure l'imbroglgio causé l'été dernier par le projet de réglementation de la Commission Européenne relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances (CLP). Cette réglementation

Ecrit par le 4 avril 2025

prévoit de classer les molécules mises sur le marché et de les répertorier comme allergènes, cancérigènes ou perturbateurs endocriniens. De leur côté, les producteurs de lavande craignent qu'une mention obligatoire, indiquant que l'huile de lavande peut créer des allergies, dissuade les consommateurs et les fabricants de cosmétiques d'utiliser ce produit. Tollé général. Dans le sud, la filière de la Lavande c'est plus de 9 000 emplois directs et 17 000 indirects, et au-delà de son poids économique on s'attaque à un symbole, à toute une région. On est visé au cœur. C'est 'l'âme de la Provence' chère à Jean Giono qui est directement attaquée. C'est comme si on obligeait les Parisiens à démonter la Tour Eiffel au motif qu'en la regardant du bas elle peut donner le torticolis et que du haut elle peut présenter des risques pour les dépressifs...

Ils réfléchissent molécule par molécule

Pour Alain Aubanel, président du comité interprofessionnel des huiles essentielles françaises : « le problème c'est qu'ils réfléchissent molécule par molécule, alors que dans les huiles essentielles de lavande par exemple, il y en a plus de 600. Ils refusent de considérer les huiles essentielles comme une substance globale. » Et cerise sur le gâteau, le thym et le romarin seraient également concernés. On a coupé des têtes pour moins que cela...

Face à la déflagration causée, la représentation française de la commission européenne prend la parole à l'automne et affirme qu'il n'est pas prévu qu'on interdise l'huile essentielle de lavande, de thym ou de romarin... et estime que les craintes de l'industrie française des huiles essentielles sont, de leur avis, infondées et prématurées. 'Prématurées' ce dernier mot a de quoi interpeller...

Rétropédalage ou incompréhension ?

Une chose est sûre on se méfie tellement de l'Europe et de sa réglementation tatillonne que chacun de ses gestes ou propos sont prétexte à contestation ou, à minima, à la plus grande méfiance (pour ne pas dire défiance). Le degré de confiance en l'Europe est sans doute au plus bas de l'échelle de Richter (qui rappelons-le mesure l'énergie sismique des tremblements de terre). Et quand on n'a plus confiance dans sa représentation qu'elle soit nationale ou européenne c'est le début des difficultés pour le fonctionnement de nos démocraties.

Un besoin de tout normer

On a de quoi s'interroger sur ce besoin de vouloir tout réglementer, tout normer ; de la courbure des concombres à la taille des étiquettes des soutiens-gorge*... C'est la société du contrôle et de la maîtrise qui est en marche, quitte à sacrifier à la liberté, à la créativité ou tout simplement au plaisir de l'improvisation. Certes on vous répondra que sans les normes nous polluerions beaucoup plus, qu'il y aurait plus de morts sur les routes... etc. Mais n'y-a-t-il pas un équilibre à trouver ? Et n'y-a-t-il pas d'autres priorités que l'étiquetage préventif des bouteilles d'huile essentielle ? Ne peut-on pas faire aussi confiance aux consommateurs ? Cette infantilisation prend aujourd'hui un caractère vraiment insupportable. « Nous sommes en responsabilité » vous diront ceux qui nous gouvernent, c'est de notre devoir que de protéger... 'Protéger' le mot est lâché, et toutes les justifications qui l'accompagnent sont aujourd'hui permises (comme l'état d'urgence sanitaire avec la Covid). L'Etat ne peut être providentiel sur tout et tout le temps. « Arrêtez d'emmerder les Français ! » disait déjà en son temps Georges Pompidou.

Moi, de mon côté je continuerai, quoi qu'il arrive, à utiliser l'huile essentielle de Lavande, car au-delà de

Ecrit par le 4 avril 2025

ses propriétés antioxydantes et antiseptiques, c'est sans doute la meilleure barrière à tous les insectes volants ou rampants qui en veulent à notre peau.

Didier Bailleux

**Propos du député François-Xavier Bellamy, tête de liste Les Républicains aux élections européennes en 2019. Affirmations qui n'engagent que son auteur.*

Ecrit par le 4 avril 2025



Ancien directeur général et directeur de la rédaction de Mirabelle TV (télévision régionale en Lorraine), [Didier Bailleux](#) a été auparavant consultant dans l'audiovisuel et à travaillé sur plusieurs projets : TNT, SVOD, services en ligne, création de TV locales. En tant que directeur marketing, il a participé, dans les années 1990 et 2000, à la création de plusieurs chaînes thématiques : Canal J, Voyage et Pathé-Sport. Aujourd'hui, il vit en Vaucluse et travaille sur la production de documentaires consacrés aux terroirs.

Lucien Stanzione et Marie-Pierre Monier, sénateurs du Vaucluse et de la Drôme : 'La lavande court un grand danger !'

«Les mesures européennes envisagées dans le cadre de la stratégie pour une chimie durable, et notamment la révision du règlement REACH « Registration, évaluation and authorisation of chemicals Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques) constituent un vrai danger pour les producteurs de lavande et de lavandin et, au-delà, pour l'ensemble de la filière des PPAM (filiale des plantes à parfum, aromatiques et médicinales) ainsi que pour les communes des territoires concernés », affirme Lucien Stanzione, sénateur de Vaucluse.

«Ce sont plus de 10 000 hectares en Provence en productions et donc près de 1 000 agriculteurs concernés, sans compter les nombreuses entreprises de transformation agro-alimentaires et de cosmétiques. Ces produits classés en appellation d'origine contrôlée (AOC) génèrent plus de 9 000 emplois directs et 17 000 emplois indirects liés à l'activité touristique.»

Mise en danger des petites structures

En mettant une nouvelle fois en question les huiles essentielles et leur composition, ces mesures seraient dévastatrices en particulier pour les plus petites structures et pourraient créer une défiance chez les consommateurs et les transformateurs.

Le risque ?

Il serait de voir purement et simplement disparaître les producteurs de lavandes et de lavandin qui contribuent aussi à façonner les paysages de nos deux départements si prisés des touristes. Pour évoquer ce sujet, [Lucien Stanzione](#) et [Marie-Pierre Monier](#), respectivement sénateurs du Vaucluse et de la Drôme, ont organisé une rencontre avec les élus de [Saint-Christol](#), d'[Aurel](#), de [Rustrel](#), de [Sault](#), de la [communauté de communes Ventoux Sud](#) et de [Ferrassières](#) (26).

Un plan d'actions

«Ensemble, nous avons décidé d'envoyer un courrier commun des élus au Premier ministre ainsi qu'aux ministres concernés par le sujet, pour que la réforme de la réglementation [REACH](#) n'impacte pas les huiles essentielles. Nous continuons nos interventions auprès des parlementaires, du gouvernement et de l'État pour les alerter sur les prix croissants de l'énergie qui impactent les coûts des producteurs. Enfin nous sommes en train d'établir un plan de sauvegarde de la filière lavandicole.

Ecrit par le 4 avril 2025

L'union fait la force

Dans ce cadre, une réunion sera organisée au [Revest-du-Bion](#) dans les Alpes-de-Haute-Provence, avec le Sénateur Jean-Yves Roux. Objectif ? Travailler ensemble, sans distinction de territoire, pour apporter un soutien à la filière, avec les élus locaux et les responsables de tous les maillons de la filière.



DR

Lucien Stanzione, sénateur de Vaucluse 'Le territoire n'attend pas'

Lucien Stanzione, sénateur de Vaucluse continue à se battre sur tous les fronts. Au programme ? Un décryptage de la Loi 3DS aux élus et techniciens des communes de Vaucluse ; La déshumanisation des gares de Vaucluse et toujours la défense de l'huile essentielle de lavande et de lavandin face à la réglementation européenne Reach.

La loi 3DS

Dernièrement, [Lucien Stanzione](#), sénateur de Vaucluse a réuni 30 élus locaux et techniciens vauclusiens sur le texte de la [Loi 3DS](#) (Loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, à la décentralisation et la déconcentration ainsi que sur la simplification de l'action publique locale). Objectif ? Présenter et

Écrit par le 4 avril 2025

décrypter la Loi tout en recueillant leurs questionnements et propositions. Le sénateur était accompagné, dans cette démarche, par maître Bluteau du Barreau de Paris.

Ils y ont participé

Les élus des communes d'Avignon, d'Ansois, de Caromb, de Caseneuve, d'Entraigues-sur-la-Sorgue, de Faucon, de Jonquières, de l'Isle-sur-la-Sorgue, de Lauris, de Piolenc, de Sablet, de Saint-Cécile-les-Vignes, de Sault, de Savoillans, de Sivergues ainsi que des représentants d'EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) et du Conseil départemental ont assisté à cette réunion en présentiel et en webinaire.

Lucien Stanzione a décrypté pour les élus et techniciens vauclusiens la [Loi 3DS](#) (Loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, à la décentralisation et la déconcentration ainsi que sur la simplification de l'action publique locale

Contre la déshumanisation des gares en zones rurales

Lucien Stanzione ne décolère pas. Il ne comprend pas que les guichets humains soient éradiqués des gares de Carpentras, Sorgues et Bollène, discrètement remplacés par des automates. En tout, 13 emplois de chargés de vente, de chef de service et d'agent de réserve auront été supprimés début mars. Un mode opératoire qui pourrait bien entamer les forces vives de la gare TGV d'Avignon et de Cavaillon. Également le sénateur s'indigne que la gare du Thor ne soit pas accessible aux personnes à mobilité réduite et demande que des dispositifs soient mis en place pour le permettre. L'homme politique ne peut se résoudre à ce que l'humain disparaisse dans les services publics ruraux et n'ose pas penser à la peu qualitative image de marque que cela induit pour la SNCF mais aussi la Ville auprès des habitants et également des touristes.

Les gares de Carpentras, Sorgues et Bollène accueillent désormais des automates en lieu et place des guichets humains

Pour la défense des huiles essentielles de la lavande et du lavandin

Lucien Stanzione, et Marie-Pierre Monier, son homologue Drômoise ont à nouveau écrit à Julien de Normandie, ministre de l'Agriculture et de l'économie réaffirmant leur soutien à la filière des [huiles essentielles de lavande et de lavandin](#) en passe d'être affiliés, par le programme européen Reach (Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques) aux 'produits chimiques dangereux'.

Sortir de l'ornière

Pour sortir de l'ornière, les sénateurs expliquent : « si les huiles essentielles ont été initialement classées comme produits chimiques dans le traité de Rome, leur production est aujourd'hui reconnue comme exclusivement naturelle ainsi que le précise la définition de la norme ISO relative aux huiles essentielles. Aussi, elles relèveraient aujourd'hui de la définition des produits agricoles figurant à l'article 38 du Traité de Rome et réaffirmée par le traité de Lisbonne : « Par productions agricoles, on entend les produits du sol, de l'élevage et de la pêche, ainsi que les produits de première transformation qui sont en rapport direct avec ces produits ».

Ecrit par le 4 avril 2025

Cueillette de la lavande DR

Protéger

Pour les sénateurs de Vaucluse et de la Drôme : « La sauvegarde de ce patrimoine de 30 000 hectares sur trois départements : Vaucluse, Drôme et Alpes-de-Haute-Provence, dont les pratiques de culture sont entrées, depuis 2018, à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel national revêt un enjeu majeur pour les territoires de Vaucluse. Si la culture de la lavande et du lavandin disparaissaient l'économie, les paysages, les couleurs et les fragrances de la Provence seraient irrémédiablement bouleversés. »

Le problème ?

Le problème ? Reach associe l'huile de lavande à un produit chimique, particulièrement le Linalol, potentiellement réputé allergène. La Communauté Européenne, en classant l'huile essentielle de lavande dans les produits chimiques, porterait un coup fatal à sa culture, à sa production ainsi qu'à sa vente, alors qu'en France et en 2021, 140 tonnes ont été produites.

Le risque à court terme ?

Le risque à court terme ? Que les acheteurs de matières premières des multinationales et des grands parfumeurs revoient rapidement leurs formulations, s'inquiète Lucien Stanzione, évinçant durablement les huiles essentielles extraites des PPAM (principales plantes à parfum, aromatiques et médicinales) produites, en France, par plus de 6 527 exploitations agricoles sur plus de 67 513 hectares dont 33 094 pour la lavande et le lavandin. Pour mémoire, la lavande, le lavandin, la sauge sclarée, la rose, la violette, le jasmin et les fleurs de Bigaradier sont les plus présentes en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Drôme.

Soutien à Olivier Dubois le journaliste otage au Mali

Enfin, le sénateur se mobilise pour la libération d'Olivier Dubois, otage au Mali depuis plus de 10 mois qui a été enlevé à Gao, après avoir voulu interroger un chef intermédiaire du Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM), affilié à Al-Qaïda. « Père de deux enfants, il a étudié à Avignon et sa famille, restée sans nouvelle de l'enquête antiterroriste ou des services de l'Etat, est très inquiète. Je le suis également compte-tenu du désengagement militaire progressif de la France dans cette région. Le 10 février, dans un courrier au Ministre de l'Europe et des affaires Étrangères, j'ai rappelé mon attachement à la lutte contre le terrorisme et à la liberté de la presse. Je lui ai demandé de bien vouloir me tenir informé des suites réservées aux demandes d'entretien de sa famille. » Le sénateur avait participé à la manifestation de soutien qui s'était déroulée le 20 janvier dernier devant l'hôtel de ville de la mairie d'Avignon.

«

Ecrit par le 4 avril 2025

Lavande : un brin de victoire en commission des affaires européennes



La Proposition de résolution européenne (PPRE) visant à sauvegarder la lavandiculture française a été adoptée à l'unanimité et révisée en commission des affaires européennes.

L'enjeu est de taille. La France est le premier producteur au monde d'huile essentielle de lavandin (environ 1 500 tonnes par an) et le deuxième producteur mondial d'huile essentielle de lavande. Les exportations d'huiles essentielles représentaient 1,3 milliard d'euros en 2018 pour la région Sud, sur un total de 2,7 milliards de produits agricoles. A lui seul, ce secteur génère plus de 9 000 emplois directs et plus de 17 000 emplois indirects issus de l'activité touristique en France. Environ 250 producteurs sont référencés en Vaucluse.

A l'origine de l'inquiétude grandissante depuis 2013, une réglementation européenne qui impliquerait un

Ecrit par le 4 avril 2025

changement de statut de la lavande : de produit naturel à toxique. Selon [Julien Aubert](#), protéger les consommateurs en éliminant les molécules dangereuses pour la santé est louable, mais classer l'huile de lavande comme un produit chimique prouve « une méconnaissance des huiles et de la manière de les réglementer ».

Le député LREM, [Adrien Morenas](#), présentait son rapport en tant que rapporteur de la PPRE du député Julien Aubert à laquelle il « adhère complètement ». Adrien Morenas souhaite par ailleurs élargir sa proposition à toutes les Plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM) car « elles sont toutes soumises à la même réglementation européenne », à savoir le règlement [REACH](#).

Distinction en fonction du tonnage

La version initiale de la PPRE recommandait de considérer les huiles essentielles comme un produit agricole et les exclure de REACH. Selon Adrien Morenas, « considérer les huiles essentielles comme des produits agricoles ne change rien, la réglementation européenne s'applique dès qu'un produit est commercialisé dans le marché intérieur. » Par ailleurs, exclure les huiles essentielles de REACH n'est pas « une solution de long terme et les producteurs n'y sont pas tous favorables », souligne le député LREM.

Après avoir discuté avec les parties prenantes : Commission européenne, ministères, interprofession, Adrien Morenas propose une autre approche. « La réécriture que j'ai proposée défend une distinction claire entre les petits producteurs (en dessous d'une tonne par an) et les productions à des fins industrielles. Les petits producteurs, ne sont pas concernés par REACH actuellement, cette situation doit être pérennisée », suggère Adrien Morenas.

De même, le commerce au détail d'huile essentielle doit selon lui être exempté de la révision CLP qui encadre l'étiquetage des produits chimiques. « Il n'est pas question d'avoir des pictogrammes avec des têtes de mort sur des petits flacons d'huile essentielle », soutient le député LREM.

Pour les productions à des fins industrielles couvertes par REACH, la plupart des producteurs se situant dans la catégorie entre 1 à 10 tonnes, il a suggéré qu'ils soient exemptés des nouvelles exigences. « Les coûts financiers et les exigences techniques sont trop élevés par rapport à ce que peut supporter une petite filière comme les PPAM », explique Adrien Morenas.

La nouvelle version demande également des clarifications pour la classification des perturbateurs endocriniens pour que la filière puisse se préparer en amont. Adrien Morenas a ainsi proposé à l'Union européenne et au gouvernement de mettre en place des mesures « transitoires, échelonnées et adaptées en vue de ces révisions ».

Une « épée de Damoclès »

Le premier objectif que Julien Aubert s'était fixé en écrivant cette proposition est atteint : mettre le sujet de la lavande à l'agenda de la présidence française de l'Union européenne avec l'obligation morale du gouvernement d'en profiter pour protéger la lavande. « La version adoptée apporte d'ailleurs d'importantes garanties pour la filière », affirme le parlementaire.

Ecrit par le 4 avril 2025

Toutefois, le texte validé laisse planer selon le député LR une « épée de Damoclès au-dessus des producteurs de Vaucluse, avec à court terme des contraintes lourdes et à plus long terme la menace de disparition de la filière [...] ». Il s'explique : « la PPRE revisitée fait le choix de demander à la Commission européenne des éclaircissements ou des assouplissements avec des exceptions pour les petits tonnages et ne remet pas en cause la règle originale qui a été d'inclure l'huile essentielle de lavande pour les produits chimiques soumis, de ce fait, à REACH. »

Pour y remédier, le parlementaire proposait de s'appuyer sur la classification internationale INCI pour distinguer l'huile essentielle de lavande (naturelle) de l'essence de lavande (chimique). « Il s'agissait de considérer les huiles essentielles pour ce qu'elles sont : des produits naturels qui devraient être exemptés de REACH », indique le député qui regrette que cette proposition n'ait pas été retenue car elle constituait une « attente forte de la part des producteurs de Vaucluse » avec lesquels Julien Aubert a longuement travaillé.

Changement climatique, Lucien Stanzione soutient les agriculteurs

[Lucien Stanzione](#), sénateur de Vaucluse, a réuni des représentants des professionnels de l'agriculture, syndicats, filières, confréries, élus et assureurs concernés par la réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture. Objectif ? Ecouter et collecter les informations nécessaires à porter leur voix lors du travail parlementaire.

En lien avec les élus de la filière agraire

L'élu socialiste reste également très en lien avec [Georgia Lambertin](#), la présidente de la Chambre d'agriculture de Vaucluse et le président de la Chambre régionale, [André Bernard](#), également sur la question de l'irrigation. Il a également initié une démarche coordonnée avec les sénateurs de la Drôme et des Hautes-Alpes à propos de la nouvelle réglementation européenne [Reach](#) (Registration, Evaluation and Authorisation of CHemicals), notamment pour défendre l'huile essentielle de lavande.

De gauche à droite Robert Delaye (élu Chambre d'agriculture de Vaucluse et MSA), Pascal Invernon (conseiller entreprise, chambre agriculture Vaucluse) Christian Borde, Président du syndicat des PPAM de Vaucluse, Lucien Stanzione sénateur de Vaucluse, Représente Monsieur Dominique Begnis, Président de la confrérie de la Fraise de Carpentras, André Bernard Président de la Chambre régionale PACA d'Agriculture, Jérémie Onde, Viticulteur-Domaine les Ondines à Sarrians, Philippe Vignal, responsable des marchés agricoles chez Groupama Vaucluse, représente Christophe

Ecrit par le 4 avril 2025

Charransol Président de la Fédération Groupama Vaucluse, M. Landrin, agriculteur à Althen des Paluds

Les travaux parlementaires débutent demain

Le débat parlementaire sur la gestion des risques climatiques en agriculture devrait se tenir demain, mardi 8 février.

Dans le détail

Les producteurs d'huile essentielle ne sont pas opposés à l'évaluation des huiles essentielles, «mais avec des méthodes adaptées au naturel, qui tiennent compte du naturel et du vivant, et avec des moyens compatibles avec leur activité,» expliquent des membres de l'association des producteurs de l'appellation d'origine protégée huile essentielle de lavande de Haute-Provence. Leur demande ? La création d'un statut spécifique pour les plantes, leurs extraits, et leurs usages. «Ces biens sont ancestraux, nous n'avons pas le droit de laisser disparaître ces savoirs, ces productions, ni de les privatiser ; c'est un patrimoine collectif, universel.»

DR L'irrigation, enjeux essentiel de la filière agricole

Des lavandes du Groupement 'Senteurs des Sorgues' au Rocher des Doms

Ecrit par le 4 avril 2025



Un partenariat 'gagnant-gagnant' entre les Compagnons des Côtes-du-Rhône et leur vigne du palais des papes d'un côté et le collectif de producteurs 'Senteurs des Sorgues' regroupant 11 lavandiculteurs du Thor, de Châteauneuf-de-Gadagne, de Fontaine-de-Vaucluse et l'Isle-sur-la-Sorgue de l'autre.

Il a été signé ce samedi 11 décembre à Avignon, capitale des Côtes-du-Rhône. Une soixantaine de plants de lavandes (en provenance de la pépinière du parc Saint-Jean à Mondragon) ont été mis en terre à côté de la vigne par Yves Bayon de Noyer, maire du Thor et Luc Barbanson, président du collectif mais aussi André Bernard, président de la Chambre régionale d'agriculture venu saluer « Cette initiative qui donne un coup de projecteur à deux emblèmes de la Provence : la vigne et la lavande, connus et appréciés dans le monde entier ». Au passage, il a taclé l'Union Européenne qui souhaite revoir la classification des huiles essentielles, dont celles de lavande et les ranger dans la catégorie 'produits dangereux' alors qu'elles sont simplement distillées à l'eau et qu'aucun élément chimique n'entre dans leur composition. Louis Buzançais, le président des Compagnons des Côtes du Rhône s'est félicité de ce partenariat qui

Ecrit par le 4 avril 2025

permet d'embellir la Vigne des Papes et d'enrichir la biodiversité de la parcelle en attirant des abeilles. Luc Barbanson représentant les 11 lavandiculteurs du Collectif 'Senteurs des Sorgues' s'est dit ravi d'avoir un des lieux les plus visités d'Avignon comme vitrine de ses lavandes qui sont la carte postale typique du Vaucluse. Et Yves Bayon de Noyer a insisté sur la valeur emblématique et patrimoniale de la lavande, cultivée depuis des millénaires.

Pour l'entretien de ces plants, un jardinier va être formé qui aura en charge l'arrosage, tous les 10 jours environ, puisque la lavande est économe en eau.

senteursdessorgues@gmail.com

www.senteursdessorgues.fr

Vaucluse : une proposition de résolution européenne parfum lavande

Ecrit par le 4 avril 2025



Il y avait foule ce lundi 15 novembre à la permanence de [Julien Aubert](#). Sur invitation du député de Vaucluse, des représentants de la filière lavandicole ont échangé sur cette profession menacée par un projet de réglementation européenne.

Autour de la table : l'Apal (Association des producteurs d'huile essentielle de lavande), la commanderie de la lavande, le président des distillateurs de Vaucluse, [Georgia Lambertin](#), présidente de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse, et Magali Malavard, représentant Sophie Vache, présidente de la [FDSEA](#). L'occasion pour le député de la 5e circonscription de Vaucluse, engagé depuis 2013 dans la défense des intérêts de la filière, de présenter sa proposition de résolution européenne (PPRE). « Cette PPRE que j'ai déposée fin octobre à l'Assemblée a été cosignée par 30 parlementaires, et vise à différencier l'huile essentielle de lavande - produit agricole - des essences chimiques. Le combat continue et je veux profiter de la présidence française de l'Union Européenne pour faire bouger les lignes », explique le parlementaire.

Les époustouffants champs de lavande attirent autant les touristes qu'ils ne font prospérer l'économie locale. Or, le secteur de la lavande et du lavandin risque d'être prochainement touché de plein fouet. En cause, la révision du règlement Reach sur « la stratégie de la chimie durable », qui serait votée en fin 2021, exigeant que toutes les molécules chimiques soient quantifiées et qualifiées. Autrement dit, les

Ecrit par le 4 avril 2025

produits naturels et les huiles essentielles seraient en ligne de mire. Pourquoi ? L'argument évoqué par la Commission serait de favoriser « un environnement exempt de substances toxiques ».



Les représentants de la filière étaient réunis le 15 novembre dernier en permanence de Carpentras.
Crédit photo: Julien Aubert

Si cette réglementation est approuvée, la lavande changerait de statut : de produit naturel à toxique. Selon Julien Aubert, protéger les consommateurs en éliminant les molécules dangereuses pour la santé est justifiable, mais classer l'huile de lavande comme un produit chimique révèle une méconnaissance des huiles et de la manière de les règlementer. C'est ainsi qu'il souhaite obtenir gain de cause au sein de la Commission européenne avec l'appui des pays producteurs de lavande.

A lui seul, ce secteur génère plus de 9 000 emplois directs et plus de 17 000 emplois indirects issus de l'activité touristique en France. 250 producteurs sont référencés en Vaucluse.